



## FICHE DE SÉCURITÉ DES MATIÈRES DANGEREUSES

HMIS:

Santé- 1 Inflammabilité- 3 Réactivité- 1 Protection  
pers.- N

NFPA:

Santé- 1 Inflammabilité- 3 Réactivité- 1 Danger  
spécial.- N

SIMDUT: B 5

## Section 1: Produit et identification de la société

Produit: Full Release Aerosol

Synonymes:

NILODOR, INC.

10966 INDUSTRIAL PARKWAY NW  
BOLIVAR, OHIO 44612, USA

Non-urgence:

Informations sur déversement - Urgence 24  
h:

É.-U 800-443-4321

Chem-Tel, Inc.

International 010-330-874-1017

US, Canada: 800-255-3924. International:  
1-813-248-0584

## Section 2. Identification des dangers

## RÉCAPITULATIF DES CAS D'URGENCE

Apparence/odeur:

classé comme produit dangereux selon les critères de NOHSC.

## AVERTISSEMENT

Inflammabilité :

Liste des dangers pour la santé : Peut irriter

Liste des dangers écologiques : Rien connu

Effets potentiels sur la santé : Voir la section 11 pour de plus amples informations.

Voies probables d'exposition: La peau, les yeux

Yeux: Exposition directe peut irriter les yeux

Peau:

Ingestion:

Inhalation:

États pathologiques aggravés par exposition:

Organes cibles: Rien connu

Ce produit ne contient pas d'agents cancérigènes ni potentiellement cancérigènes tels que stipulés par OSHA, CIRC ou NTP.

Cette substance est classée comme non dangereuse en vertu de la norme de communication relative aux dangers de l'OSHA (29 CFR 1910.1200)

Effets potentiels sur l'environnement : (Voir la section 12 pour de plus amples informations).

Rien connu

## Section 3. Composition/Information sur les ingrédients

Composant	N° CAS	% par poids	Contrôlé par SIMDUT
Mélange des parfums	Rien	1 - 5	N

Acétone	67-64-1	40 - 70	O
Éther de Propylèneglycol et de méthyl	107-98-2	Non divulgué	O
Cinnamaldéhyde	104-55-2	0.1 - 1.0	O
Salicylate de méthyl	119-36-8	0.1 - 1	O

#### Section 4. Premiers soins

Contact oculaire:

Contact cutané: Laver avec du savon et de l'eau.

Inhalation:

Ingestion: Non applicable.

Remarque adressée aux  
médecins:

#### Section 5. Mesures de lutte contre les incendies

Agents d'extinction appropriés:

Agents d'extinction  
non-appropriés: Rien connu

Produits de combustion: Oxydes de carbone et d'azote

Protection des pompiers:

#### Section 6. Mesures contre les déversements accidentels

Précautions personnelles: Tenir loin des yeux et de la peau

Précautions  
environnementales:

Méthodes de confinement: Non applicable

Méthodes de nettoyage:

Autre information:

#### Section 7. Manipulation et stockage

MANIPULATION

STOCKAGE

#### Section 8. Contrôles d'exposition/Protection personnelle

LIGNES DIRECTRICES D'EXPOSITION

COMPOSANT:	TWA:	LD-50
Mélange des parfums	Rien établi	Plus que 1500 milligrammes à kilogramme
Acétone	500 parts à million	5800 milligrammes à kilogramme
Éther de Propylèneglycol et de méthyl	100 parts à million	5660 milligrammes à kilogramme
Cinnamaldéhyde	Rien établi	2220 milligrammes à kilogramme
Salicylate de méthyl	Rien établi	887 milligrammes à kilogramme

Contrôles de fabrication:

Protection des yeux/du visage:

Protection de la peau:

Protection des voies respiratoires:

Facteurs hygiéniques d ordre général:

Section 9. Propriétés physiques et chimiques

Couleur:	Odeur:
État physique:	Seuil olfactif:
pH: Non applicable	Point de congélation:
Taux d évaporation:	Point d ébullition:
Point éclair:	Inflammabilité (solide, gaz):
Limite supérieure d inflammabilité:	Limite inférieure d inflammabilité:
Pression de vapeur:	Densité relative: Non applicable.
Densité de vapeur:	Température auto-allumage:
Composés organiques volatils (COV), poids en %:	Solubilité (eau): Insoluble

Percent Volatile: 100

Matières  
volatiles  
en %:  
100

Section 10. Stabilité et réactivité

Stabilité: Stable  
Conditions à éviter:  
Matériaux incompatibles: Rien connu  
Produits dangereux de décomposition: Rien connu  
Réactions dangereuses potentielles: Rien

Section 11. Informations toxicologiques

EFFETS AIGUS

Oral LD50: Non applicable.  
Dermal LD50: Non applicable.  
Inhalation:  
Irritation oculaire: Exposition direct peut irriter les yeux.  
Irritation cutanée:  
Sensibilisation: Rien connu

EFFETS CHRONIQUES

Cancérogénicité: Rien connu  
Mutagénicité: Rien connu  
Effets sur la reproduction: Rien connu  
Effets sur le développement: Rien connu

Section 12. Informations écologiques

Ecotoxicité: Rien connu  
Persistance/Dégradabilité: Rien connu  
Bioaccumulation/Accumulation: Rien connu  
Mobilité dans l environnement:

Section 13. Information sur l élimination

Procéder à l élimination conformément à la réglementation locale, d état et fédérale.

Section 14. Informations sur le transport

US DOT (terrestre)

Description d expédition réglementaire: Consumer Commodity - ORM-D (Bien de consommation)

CANADA TDG (terrestre)

Description d expédition réglementaire:

ICAO (par air)

Description d expédition réglementaire:

IMDG (par voie d eau)

Description d expédition réglementaire:

Section 15. Informations réglementaire
----------------------------------------

Inventaires mondiales

TSCA: États-Unis Compris

LIS: Canada Compris

ECL: Corée Inconnu

PICCS: Philippines Inconnu

ENCS: Japon Inconnu

AICS: Australie Compris

IECS: Chine Inconnu

EINECS: Union Européenne Compris

Information SARA 313 :

California Safe Drinking Water et Toxic Enforcement Act pf 1986 :(Proposition 65)

SIMDUT: Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail

B 5

Section 16. Informations diverses
-----------------------------------

Légende:

NFPA, HMIS:

0=Danger minimal, 1=Léger danger, 2=Danger moyen, 3=Danger grave, 4=Danger extrême

Préparé par: Service technique

Bien que nous estimions les données relatives aux résultats de tests contenues dans les présentes comme factuelles et les opinions exprimées comme issues de spécialistes qualifiés, les données ne doivent pas être interprétées comme garantie ou représentation pour lesquelles nous assumons une responsabilité juridique. Les informations sont offertes uniquement à titre de considération, d investigation et de vérification. Toute utilisation de ces données et de ces informations doit être déterminée par l utilisateur conformément à la législation fédérale, de l état et locale.